



COMMUNE DE GONDECOURT

ARRETE MUNICIPAL N° 2017P205

Interdisant les Stationnements

Sur le Parking du Cimetière de 23h00 à 06h00

Le Maire de la commune de Gondecourt,

„Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122.24, L2212.1, L2212.2 et 12213.4,

_Vu les articles L1311-2 et L3341.1 du Code de la Santé Publique et des mesures de lutte contre l'alcoolisme,

_Vu l'article R610-5 de Code Pénal,

„Considérant que le parking du cimetière est régulièrement le lieu de rencontre de personnes consommant de l'alcool et nuisant au bon ordre public,

„Considérant que des dégradations ont été régulièrement constatées aux abords du parking du cimetière, place verte et rue Désiré Ringoi,

„Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la tranquillité des personnes résidant sur le territoire communal ou en utilisant les voies publiques,

„Considérant qu'il appartient au Maire de prévenir le bruit, le tumulte ainsi que de maintenir le bon ordre public,

ARRÊTE,

Article 1 : Le stationnement de véhicules est interdit sur le parking du cimetière de 23h00 à 06h00.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalempin et Monsieur le Préfet de Lille.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et publié sur le site internet de la ville de Gondecourt.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de surveillance de la voie publique, seront chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Lille,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalempin,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Seclin,

Fait à Gondecourt le 26 septembre 2017

Le Maire, Régis BUÉ

